Les deux pays procèdent fréquemment à des
ulations et à des négociations sur un nombre
rtant de projets ayant trait à l'environnement
nsfrontière. La Commission mixte internationale
(), créée en 1909 aux termes du Traité sur les
limitrophes, joue un rôle actif et précieux dans
vecteur. La CMI exerce en effet certaines
ctions de réglementation et peut, à la demande des
vernements, effectuer des études spéciales et
mmuler des recommandations.

L'engagement pris récemment par les deux
vernements, qui s'est traduit par une déclaration
ointe publiée le 26 juillet 1979 et par un memo-
dum déclaratif d'intention signé le 5 août 1980,
vue de l'élaboration d'un accord de coopération
r la réduction des polluants atmosphériques trans-
ntières est un événement de grande importance. Ce
blème, et plus particulièrement le phénomène connu
s le nom de "pluies acides", présente une menace
ave dans de vastes régions des deux pays.

Aux termes des accords de 1972 et 1978 sur
qualité de l'eau dans les Grands Lacs, le Canada
les États-Unis se sont engagés à mener des efforts
coopération pour assainir ces eaux. Les deux
uvernements sont par ailleurs de plus en plus
occupés par le problème des déchets dangereux et
xiques, surtout dans la région des Grands Lacs.

Le projet de dérivation Garrison, au Dakota
Nord, qui pourrait provoquer la pollution du
assin de la baie d'Hudson au Canada, est une autre
rande source de préoccupation. Parmi les autres
ujets d'intérêt permanent mentionnons le trafic des
étroliers sur la côte Ouest, le projet connexe
'aménagement d'une raffinerie à Rasteport, dans le
aine, et le projet américain d'inondation de la
allée de la Skagit en Colombie-Britannique.

elations de défense

La coopération très étroite entre le Canada
t les États-Unis au cours de la Deuxième Guerre
ondiale a servi de base à un processus permanent de
oordination commune des politiques de défense. À cet
égard, la Commission mixte permanente de défense,
établie par l'Accord d'Ogdensburg de 1940, assure des
consultations continues quant aux questions bilatérales
en matière de défense. Par ailleurs, le Canada